



DIRECTEUR ASLH

Date de publication : 14/09/2012

Date limite de candidature : 30/09/2012

Date prévue du recrutement :

Durée de la mission : 2 SEMAINES TOUSSAINT / 1 SEMAINE NOEL

Type de recrutement : fonctionnaire ou non titulaire de droit public

Nombre de poste(s) : 2

Grades ou cadres d'emploi : ANIMATEURS

MISSIONS

- Descriptif des missions du poste :
- Élaboration du projet pédagogique
 - Management d'équipes d'animation
 - Suivi administratif et budgétaire
 - Capacité à contrôler l'application des règles en matière d'encadrement d'enfants et de jeunes, d'hygiène et de sécurité
- Profil recherché :
- Type contrat : contrat à durée déterminée d'un saisonnier
 - BAFD ou équivalent
 - Sens de l'organisation
 - Qualités relationnelles
 - Permis B indispensable

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : ESTAIRES

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Heures supplémentaires :

Astreintes :

Spécificités du poste : REUNION PREPARATION

Remplacement :

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : == votre choix ==

Fonctions d'encadrement : 0 agent

Catégorie des agents encadrés :

Famille(s) des agents encadrés :

Relations (interlocuteurs internes) : Elus, DGS, Directrice enfance-jeunesse

Relations (interlocuteurs externes) :

Réunions auxquelles
participe l'agent :

Commissions auxquelles
participe l'agent :

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

MAIRIE D'ESTAIRES
Place de l'Hôtel de Ville
59940 ESTAIRES

Informations complémentaires : Mairie d'Estaires, service Jeunesse - tél 03.28.42.95.60
emai : vdescamps@ville-estaires.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.